Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260422-DEL_09_22042026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 04 2026
Date de la convocation : 09 avril 2026 **Date d'affichage de la convocation** : 09 avril 2026	L'an deux mil vingt-six, le mercredi 22 avril à 18H00, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération :** 13+1 pouvoir	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; Mme Edith MERRANT ; M. Arnaud LE ROUX; M. Alexandre MORDELET ; Mme Emilie JOUAN ; M. Gwénaël MORDELET ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK ABSENTS : M. Thomas LOUVET (pouvoir à M. Pascal LE LIARD), M. Alexis LEGEMBLE (excusé) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Justine LATIMIER

N°09-22042026 AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Exposé par M. Le Maire

Il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du budget primitif :
Considérant que le Compte Financier Unique 2025 du budget principal présente :

- En section de fonctionnement :
  - un résultat de fonctionnement disponible pour affectation de : 1 334 473.30 €
- En section d'investissement :
  - un solde des réalisations de l'exercice de : - 556 518.86 €
  - un solde d'investissement de 1 179 019.13 €
  - un solde des restes à réaliser est de 273 640 €,
  - un résultat cumulé de 905 379.13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE, d'affecter comme suit, l'excédent de fonctionnement de 2025 :

- ***300 000.00 €*** *au compte R1068, section d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisés » ;*
- ***1 034 473.30 €*** *au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté ».*

Fait et délibéré le 22 avril 2026
Pour extrait conforme,

Le Maire,
David TOLLEMER